



Communiqué de presse

Le 1^{er} octobre 2024

Soutien au projet d'installation de jeunes agriculteurs soucieux de la préservation de la biodiversité

La Coordination régionale LPO Pays de la Loire et FNE Pays de la Loire, et leurs associations locales membres (notamment LPO Anjou et FNE Anjou), œuvrent depuis des années à allier et réconcilier agriculture et biodiversité. Nos associations soutiennent l'installation de jeunes ou de nouveaux paysans, qui ont à cœur de préserver la biodiversité et la nature au travers de leur métier, celui de producteurs d'une alimentation locale, saine, de qualité et qui préserve l'environnement. La Coordination régionale LPO Pays de la Loire et FNE Pays de la Loire s'étonnent d'une décision du Conseil d'administration de la SAFER Pays de la Loire, en date du 24 septembre 2024, concernant l'attribution d'une ferme à Denée (49).

Un territoire à forts enjeux environnementaux et agricoles

Les parcelles concernées, situées en vallées inondables du Louet et de la Loire, ont une importance écologique soulignée par leur intégration à de multiples zonages environnementaux, notamment l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée de la Loire et le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé. Ces deux zonages insistent sur le rôle et la fragilité des prairies humides gérées de manière extensive, des arbres et du bocage en général, pour la conservation de la biodiversité, dont des espèces en raréfaction. « Ce contexte écologique justifie l'attention portée par nos associations environnementales à ces espaces, et renforce davantage le besoin de soutenir l'activité d'agricultrices et agriculteurs pour qui prendre soin de la nature est un moteur » explique Reine Dupas, Présidente de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire.

Une décision de la SAFER Pays de la Loire incohérente

Dans ce contexte, La Coordination régionale LPO Pays de la Loire et FNE Pays de la Loire ne comprennent pas la décision du CA de la SAFER Pays de la Loire du 24 septembre dernier, qui a privilégié l'agrandissement et la restructuration de fermes voisines en agriculture conventionnelle, au lieu d'attribuer les terres à un collectif local de 4 jeunes candidat es à l'installation en agriculture, aux valeurs environnementales affirmées, portant un projet en agriculture biologique, avec reprise intégrale d'une ferme, maintien d'une activité d'élevage herbager et diversification vers d'autres productions nourricières (maraîchage et pain), et ayant prouvé leur capacité à s'insérer dans une dynamique locale et citoyenne. Pour Jean-Christophe Gavallet, Président de FNE Pays de la Loire, « Cette décision est contraire aux priorités définies dans les politiques régionales, dont le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) des Pays de la Loire, et nationales ».

« Nos associations expriment à leur tour un appel à faire appliquer la politique prioritaire d'installation telle que définie par le SDREA, et rejoignent en cela les appels lancés ces derniers jours par les organisations de défense d'une agriculture paysanne et durable $^{\rm I}$ » annonce Reine Dupas.

¹ La Confédération Paysanne 49, le GABBAnjou, le CIVAM AD 49, Vivre au Pays, Accueil Paysan Pays de la Loire, l'InterAMAP 49, la CIAP49, les Ami·e·s de la Confédération Paysanne, Passeurs de terre.